



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
22 juin 2026
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement
Commission de l'investissement, des entreprises et du développement
Seizième session
Genève, 31 août-4 septembre 2026
Point 2 de l'ordre du jour provisoire
Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Ordre du jour provisoire annoté

I. Ordre du jour provisoire

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Rapport de la Réunion d'experts pluriannuelle sur l'investissement, l'innovation et l'entrepreneuriat pour le renforcement des capacités productives et un développement durable.
4. Rapport du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication.
5. Investissement mondial : comment éviter les écueils.
6. Rapport intérimaire sur la promotion et le renforcement des synergies entre les trois piliers.
7. Questions diverses.
8. Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement.



II. Annotations

1. La Commission de l'investissement, des entreprises et du développement tiendra sa seizième session du 31 août au 4 septembre 2026. Selon le paragraphe 121 du Pacte de Bridgetown (TD/541/Add.2), les commissions, en tant qu'organes subsidiaires du Conseil du commerce et du développement, sont chargées d'examiner les rapports des réunions d'experts et d'évaluer les synergies entre les trois piliers et les travaux menés dans le cadre des sous-programmes de la CNUCED, ainsi que d'organiser des dialogues directifs sur une ou deux questions choisies. En vertu du Consensus de Genève (TD/561/Add.2), les commissions ont pour importante fonction d'intégrer les contributions de fond des organes subsidiaires que constituent leurs groupes d'experts, y compris les groupes intergouvernementaux d'experts, dans des documents à caractère directif qui seront examinés au niveau politique par le Conseil du commerce et du développement.

2. La Commission débattrà sur le thème de fond « S'orienter dans le paysage mondial de l'investissement : moyens d'action stratégiques ». Elle examinera les rapports des réunions d'experts. Elle analysera les activités du secrétariat qui ont contribué à promouvoir et à renforcer les synergies entre les trois piliers de la CNUCED. Conformément au paragraphe 75 du Consensus de Genève, les conclusions des commissions de la CNUCED serviront à élaborer un projet de résolution qui sera soumis au Conseil du commerce et du développement pour examen.

Point 1

Élection du Bureau

3. L'article 18 du Règlement intérieur des grandes commissions du Conseil du commerce et du développement dispose que la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement élit, parmi les représentants de ses membres, un président, cinq vice-présidents et un rapporteur, en tenant compte de la nécessité d'assurer une répartition géographique équitable. L'article 19 précise que le Bureau de chaque commission se compose de sept membres, dont quatre présentés conjointement par les listes A et C, deux par la liste B et un par la liste D, conformément à l'annexe de la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale, telle qu'elle a été modifiée.

4. Conformément au cycle de roulement établi, le Bureau de la Commission à sa seizième session sera constitué comme suit : président – liste C ; rapporteur – liste D ; vice-présidents – trois pour les listes A et C combinées et deux pour la liste B.

Point 2

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

5. Le 22 avril 2026, le Conseil du commerce et du développement a approuvé l'ordre du jour provisoire de la seizième session de la Commission, à l'issue d'une procédure d'approbation tacite. Un programme de travail sera distribué avant la session.

Documentation

TD/B/C.II/56

Ordre du jour provisoire annoté

Point 3

Rapport de la Réunion d'experts pluriannuelle sur l'investissement, l'innovation et l'entrepreneuriat pour le renforcement des capacités productives et un développement durable

6. Au titre de ce point de l'ordre du jour, la Commission examinera le rapport de la Réunion d'experts pluriannuelle sur l'investissement, l'innovation et l'entrepreneuriat pour le renforcement des capacités productives et un développement durable sur sa douzième session.

Documentation

TD/B/C.II/MEM.4/35 Rapport de la Réunion d'experts pluriannuelle sur l'investissement, l'innovation et l'entrepreneuriat pour le renforcement des capacités productives et un développement durable sur sa douzième session

Point 4**Rapport du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication**

7. Au titre de ce point de l'ordre du jour, la Commission examinera le rapport du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication sur sa quarante-deuxième session.

Documentation

TD/B/C.II/ISAR/115 Rapport du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication sur sa quarante-deuxième session

Point 5**Investissement mondial : comment éviter les écueils**

8. L'investissement international fait face à une période de turbulences, dues à l'intensification des tensions géopolitiques, à l'imprévisibilité des politiques commerciales et aux craintes grandissantes pour la sécurité économique. Les décisions d'investissement sont de plus en plus dictées par des considérations stratégiques et des questions de gestion des risques, plutôt que la seule recherche de la rentabilité. Parallèlement, les États jouent un rôle plus actif, par l'intermédiaire de politiques industrielles, de mécanismes de contrôle et d'autres mesures : le contexte de l'investissement mondial évolue et devient plus complexe.

9. En particulier, les secteurs stratégiques, comme ceux de la fabrication de pointe, des minéraux critiques, de l'énergie propre, de l'infrastructure numérique et des technologies émergentes, sont de plus en plus importants. Les investissements dans ces secteurs ont augmenté rapidement et répondent strictement à des objectifs de politique industrielle. Cependant, ils restent concentrés dans un petit nombre d'économies aux solides capacités financières et technologiques.

10. Dans le même temps, les chaînes d'approvisionnement mondiales sont en pleine réorganisation, en raison de facteurs géopolitiques, de politiques commerciales changeantes et de perturbations répétées. Cette réorganisation s'effectue principalement par de nouveaux investissements, et non par des délocalisations à grande échelle. Autrement dit, les investissements manufacturiers répondent moins à l'objectif habituel de recherche de gains d'efficacité. Les entreprises cherchent de plus en plus à concilier la question des coûts avec celles de la résilience, de la prévisibilité et de l'accès aux marchés. De plus, l'intégration régionale prend de l'ampleur. Les réseaux de production peuvent donc être mieux ancrés dans une région, mais les effets qui en résultent varient selon les pays.

11. Pour les économies en développement, l'évolution de la situation mondiale présente à la fois des inconvénients et des avantages. D'un côté, la concentration de plus en plus forte des flux d'investissement, l'incertitude politique et la situation géopolitique peuvent restreindre l'accès aux investissements étrangers directs ; d'un autre côté, l'évolution des chaînes d'approvisionnement et l'essor de secteurs stratégiques ouvrent de nouvelles perspectives, pour autant que les pays soient capables d'adapter ou d'ajuster leurs politiques, leurs capacités et leurs institutions en conséquence.

12. Le Bangladesh et la Tunisie offrent deux bons exemples de la manière dont les pays en développement adaptent leurs stratégies d'investissement pour mieux se positionner sur des marchés mondiaux en rapide évolution. Leurs exemples montrent l'importance de la

révision et de l'adaptation des politiques d'investissement, sur la base des examens desdites politiques effectués dans le cadre de la CNUCED.

13. Actuellement, la Tunisie modifie sa loi de l'investissement et son cadre institutionnel de promotion de l'investissement, en se fondant directement sur les recommandations issues de l'examen de la politique d'investissement effectué en 2025 et sur les discussions qui ont suivi. En mettant l'accent sur la facilitation de l'investissement, la transition numérique et le renforcement de la coordination interinstitutions, les réformes ainsi menées tendent à moderniser la politique générale, à améliorer l'environnement économique et à mieux aligner les investissements sur les objectifs de développement inclusif et durable. Les résultats obtenus par le Bangladesh montrent l'intérêt des activités de suivi. Après l'examen de la politique d'investissement, effectué en 2013, la CNUCED a fourni une assistance technique au pays. En 2026, elle publie un rapport dans lequel elle évalue les progrès accomplis. Dans un contexte mondial peu favorable aux investissements, le Bangladesh a su mettre à profit l'assistance qui lui avait été fournie pour progresser dans la révision de sa législation, simplifier ses procédures administratives, renforcer ses systèmes numériques et rendre ses politiques plus prévisibles. Les réformes engagées par le Bangladesh et la Tunisie montrent comment l'examen de la politique d'investissement, et les services de conseil et de renforcement des capacités qui sont fournis en vue de l'application des recommandations issues de cet examen, peuvent aider les pays à prendre des mesures concrètes qui les rendent mieux capables d'attirer des investissements et de consacrer leurs efforts à la diversification, à la résilience et au développement à long terme.

Documentation

UNCTAD/DIAE/PCB/2025/5	<i>Report on the Implementation of the Investment Policy Review: Bangladesh</i>
UNCTAD/DIAE/PCB/2024/5	<i>Examen de la politique d'investissement : Tunisie</i>
UNCTAD/WIR/2026 et Vue d'ensemble	<i>World Investment Report 2026: International Investment in a Turbulent Era</i> <i>(Rapport sur l'investissement dans le monde 2026 : L'investissement international en période de turbulences)</i>

Point 6

Rapport intérimaire sur la promotion et le renforcement des synergies entre les trois piliers

14. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le secrétariat rendra compte des progrès réalisés dans la promotion et le renforcement des synergies entre les trois piliers de la CNUCED, dans les domaines de compétence de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement.

Point 7

Questions diverses

Point 8

Adoption du rapport de la Commission au Conseil du commerce et du développement

15. Le rapport de la seizième session de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement sera soumis au Conseil du commerce et du développement.